
Extrait authentique du procès-verbal d'une assemblée du conseil municipal

Assemblée ordinaire du lundi 25 mars 2019
Séance tenue le 25 mars 2019

Résolution: CM19 0256

Montréal, communauté bleue - Déclaration visant à reconnaître le droit à l'eau et à l'assainissement

Attendu que l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté le 28 juillet 2010 une résolution reconnaissant le droit à l'eau et aux services d'assainissement;

Attendu que le Conseil des droits de l'homme des Nations Unies a adopté le 23 septembre 2011 une résolution sur le droit à l'eau potable et aux services d'assainissement, demandant aux gouvernements d'agir concrètement en se dotant de plans d'action, en mettant en place des mécanismes de surveillance et de reddition de comptes et en assurant l'accès à des services abordables à toute leur population;

Attendu que le 22 décembre 1992, l'Assemblée générale des Nations Unies a déclaré le 22 mars comme étant la Journée mondiale de l'eau, dont l'objectif est d'attirer l'attention sur l'importance de l'eau et de promouvoir la gestion durable des ressources en eau douce;

Attendu qu'à travers le monde, près de 750 millions de personnes n'ont pas accès à l'eau potable, que quatre milliards font face à une grave pénurie d'eau et que 2,5 milliards n'ont pas accès à des services d'assainissement adéquats;

Attendu que le Guide alimentaire canadien 2019 précise que l'eau doit être la boisson privilégiée et qu'en conséquence l'eau potable doit être accessible à toutes et à tous;

Attendu qu'au Canada, un nombre disproportionné de communautés autochtones n'ont pas accès à l'eau potable et aux services d'assainissement;

Attendu que la pollution par le plastique constitue une menace pour la préservation de l'eau douce et salée, et que de nombreuses actions doivent être entreprises pour l'endiguer;

Attendu que la Ville de Montréal s'est engagée à bannir les bouteilles d'eau de plastique à usage unique dans les bâtiments municipaux et à élaborer une stratégie de réduction à la source du plastique dans le cadre de la révision de son Plan directeur de gestion des matières résiduelles;

Attendu que la reconnaissance du droit à l'eau et aux services d'assainissement, de même que l'engagement de la municipalité à conserver la gestion de l'eau sous l'autorité municipale sont des conditions requises pour que la Ville de Montréal puisse obtenir le titre de « communauté bleue »;

Il est proposé par M. Sylvain Ouellet

appuyé par Mme Suzie Miron
Mme Patricia Lattanzio
M. Marvin Rotrand

Et résolu :

que la Ville de Montréal :

- 1 - reconnaisse et affirme que le droit à l'eau et aux services d'assainissement est un droit de la personne;
- 2 - réaffirme sa ferme volonté de conserver la gestion de l'eau sous l'autorité municipale, soit la production de l'eau potable, son réseau de distribution et le traitement des eaux usées et son engagement à se doter d'un plan de financement de ses infrastructures dans une perspective de développement durable et d'équité intergénérationnelle;
- 3 - demande aux gouvernements fédéral et provincial d'enchâsser le droit à l'eau et aux services d'assainissement dans leurs lois respectives et demande au gouvernement fédéral de se doter d'un plan national d'action en vue de faire respecter le droit à l'eau et aux services d'assainissement.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Mme Cathy Wong, cède la parole au conseiller Sylvain Ouellet.

Le conseiller Ouellet, porteur de la déclaration, procède à sa lecture et insiste, notamment, sur la nécessité de maintenir l'assainissement de l'eau dans le giron municipal, à titre de service offert à la population.

La présidente du conseil, Mme Cathy Wong, cède respectivement la parole à la conseillère Patricia Lattanzio et au conseiller Marvin Rotrand.

La conseillère Lattanzio et le conseiller Rotrand prennent à tour de rôle la parole pour émettre des commentaires en faveur de cette déclaration tout en faisant part de leurs préoccupations sur la vétusté de plusieurs conduites d'eau à Montréal occasionnant de nombreuses fuites.

La présidente du conseil, Mme Cathy Wong, cède la parole au conseiller Alan DeSousa.

Le conseiller DeSousa prend la parole pour rappeler aux membres du conseil les défis auxquels ont eu à faire face les administrations précédentes pour établir une stratégie de l'eau par la mise aux normes, notamment, des usines de productions d'eau potable.

La présidente du conseil, Mme Cathy Wong, cède la parole à la mairesse de Montréal, Mme Valérie Plante.

La mairesse prend la parole pour informer les membres du conseil que la Ville de Montréal est officiellement membre de la Communauté bleue et elle présente fièrement la certification faisant foi de cela à l'assemblée. La mairesse poursuit et mentionne à cet effet que sa formation reconnaît tout le travail effectué par les administrations précédentes pour arriver à un tel résultat et souligne l'importance des investissements massifs faits par son administration dans les infrastructures de l'eau. Elle termine en félicitant le conseiller Ouellet pour toutes ses démarches en ce sens.

Adopté à l'unanimité.

15.01
/pl

Valérie PLANTE

Yves SAINDON

Mairesse

Greffier de la Ville

(certifié conforme)

Yves SAINDON
Greffier de la Ville

Signée électroniquement le 28 mars 2019